



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°6 – 03 octobre 2024

Consultation à distance

Une consultation à distance a été demandée par la présidente de la Commission Sportive Séniors et U21, **Marie DIDIENNE**, pour la validation de procédure de contrôle des feuilles de marque pour les problèmes de qualification de licences.

A savoir :

- Le pôle compétition sénior ne fait que du préventif sur les 3 premiers weekends de championnat : aucun match ne sera perdu par pénalité en cas de souci de qualification de licence (ex : 0L à la place de 0C, oubli du surclassement). Une amende forfaitaire de 15€ sera néanmoins appliquée (comme cela a été fait la saison dernière).
- Pendant les premiers contrôles, la Commission informera les clubs de leurs manquements, ces derniers ont jusqu'à la rencontre suivante pour mettre à jour la licence de leur joueur. Si récidive, après avoir été informés alors la rencontre sera perdue par pénalité. (ex : weekend 2 : joueur jouant sous licence 0L, mail fait au club, weekend 3 ce même joueur rejoue sous licence 0L : Rencontre est perdue par pénalité d'office).
- Cette proposition ne s'applique pas dans le cadre du nombre de joueurs mutés en excès.

Les membres du bureau se sont prononcés, **à la majorité**, favorablement à la validation de cette procédure de contrôle des feuilles de marque.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN

Le Président,
Yann MONTAGNE